

Délibération n°2026-052

Réunion du Conseil municipal du vendredi 05 juin 2026

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Représentés : 06

Présents : Messieurs et mesdames Véronique CHABRAN, Laurent MARCHESI, Julie DUMANOIR, Bruno CAGNART, Isabelle QUENOUILLE, Mickaël PREVOST, Elise VUILLAMY, Annette MARTIN, Éric LEBAS, Benoît MERCIER, Laure SECHON, Bélanda LERICHE, Alain MARTIN, Nathalie GAMELIN, Benjamin AUBRY, Guillemette GARRY, Sylvie LAROCHE, Pierre-Alain HIRSCH, Claude HAMEL, Matthieu PLASSCHAERT, Marie-Pierre PADULAZZI

Absents excusés :

Charlotte GAY donne procuration à Laurent MARCHESI, Philippe CHANDOR donne procuration à Julie DUMANOIR, Céline HECKMANN donne procuration à Isabelle QUENOUILLE, Guillemette GARRY donne procuration à Bruno CAGNART, Olivier MASCRÉ donne procuration à Benjamin AUBRY, Larbi HACIANE donne procuration à Pierre-Alain HIRSCH

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elise VUILLAMY

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le quorum constaté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (21 votes POUR, 6 ABSTENTIONS) :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi organique relative aux lois des finances du 1^{er} août 2001,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU la délibération n°2023/050 du conseil municipal en date 20 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération n°2024/010 du conseil municipal du 29 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier - mise en place de la nomenclature M57,

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer des règles budgétaires simples et opérationnelles au sein de la commune,

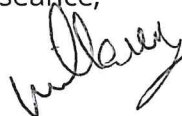
CONSIDERANT le vote ultérieur du budget primitif,

- **APPROUVE** l'adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de la collectivité joint en annexe.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Elise VUILLAMY



Le maire,

Véronique CHABRAN



Transmis en Préfecture : 11 JUIN 2026

Affichage : 11 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.